



République Française



PRESIDENCE
SECRETARIAT GENERAL

N° 248-2010/ARR/DJA

Date du : 11/02/2010

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le b) du 8, secteur de l'emploi et de la formation professionnelle de l'arrêté modifié n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 susvisé est modifié comme suit :

Au conseil d'administration de la mission d'insertion des jeunes (MIJ), lire *madame Rusmaeni SANMOHAMAT* au lieu de *monsieur Gil BRIAL*.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.